Transport et stationnement

Stationnement

Comment stationner devant sa porte

Les riverains peuvent stationner leur véhicule sur la chaussée, devant leur "bateau" (entrée de leur résidence). Attention, les voitures ne doivent pas gêner le passage des piétons. Les automobilistes concernés devront toujours veiller au respect du stationnement unilatéral alterné. Le numéro d'immatriculation doit être apposé sur la clôture de la maison, de manière à être visible de la rue. Cette tolérance permet d'identifier la voiture et d'éviter de voir votre entrée envahie par des automobilistes peu regardants.

Stationnement alterné

Ce type de stationnement s'applique à Montmorency, sauf panneau indicateur spécifique. Selon le Code de la Route, le changement de côté doit s'effectuer le 15 et le dernier jour de chaque mois, entre 20h30 et 21h.

Les parkings

De nombreuses places ont été créées en centre-ville avec le parking de la place Roger-Levanneur, le parking cœur de ville, le parking de la rue du docteur Demirleau ou encore le parking de la rue Théophile-Vacher. Au total, ce sont plus de 350 places disponibles en centre-ville.

Attention : les veilles de marché, le stationnement est interdit à partir de 19h30 sur la Place Roger-Levanneur (les mardis et samedis). Risque de mise en fourrière.

Attention : la circulation et le stationnement des véhicules affectés au transport de marchandises sont désormais interdits sur le parking de la rue Théophile-Vacher.

Le parking souterrain de la Place Mendès France est ouvert. Plus d'une centaine de places payantes sont à votre disposition, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour les demandes d'abonnements ou des renseignements sur la tarification, merci de contacter Vinci Park au 01 39 64 33 38.

Les zones de stationnement

Une zone bleue gratuite

Un disque est obligatoire pour un stationnement d'une durée de 1h30, du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h, le dimanche de 9h à 12h30. La zone bleue est suspendue pendant le mois d'août. Des disques de stationnement sont disponibles en Mairie. Ils doivent être apposés visiblement sur le tableau de bord.

Les zones spécifiques dans le Bas-Montmorency



Téléchargez :

- Le formulaire de demande de carte de stationnement zone orange
- Téléchargez le dépliant relatif au règlement de stationnement dans le sud de la ville
- Faites votre demande de carte de stationnement zone orange en ligne sur le portail Espace citoyen-famille

Se déplacer en bus

La ville de Montmorency met à votre disposition un réseau de bus attractif pour vos mobilités dans la Vallée de Montmorency et rejoindre les principales gares à proximité.

Retrouvez toutes les information sur Ile de France Mobilité

Se déplacer en train

Plusieurs gares à proximité de Montmorency permettent de relier Paris.

Par le Transilien Ligne H:

- Ligne Valmondois : Enghien-les-Bains ou Champ-de-course d'Enghien-les-Bains.
- Ligne Persan-Beaumont ou Luzarches : Deuil-Montmagny, Groslay, Sarcelles-Saint-Brice, Ecouen-Ezanville ou Domont.

Retrouvez les horaires et les itinéraires sur www.transilien.com

Par le RER C :

- Gare d'Ermont-Eaubonne.

Retrouvez les horaires et les itinéraires sur www.ratp.fr

Transports Séniors - Le M'Bus

Le M'Bus vous transporte ! Ce service à la demande est destiné aux Montmorencéens de plus de 60 ans ainsi qu'aux possesseurs de la carte d'invalidité "station debout pénible" ou de la carte de "priorité pour personnes handicapées".

À partir de votre domicile, Corinne, conductrice du M'Bus, vous propose chaque jour de la semaine une destination de la ville (Intermarché, bibliothèque, ...) ou des communes voisines (Gare de Groslay, galerie marchande de Saint-Brice-sous-Forêt, ...).

Renseignements auprès du CCAS au 01 34 17 05 93.

- Téléchargez le flyer du M'Bus

Contact

TVO
1, chemin du Clos Saint Paul
95210 Saint-Gratien
Tél. : 01 34 28 41 90

Document(s)
Plan de stationnement dans le sud de la ville
Liens utiles
Pour vous garer : les parkings de la ville
Le détails des lignes et des horaires de bus
Tout savoir sur les transports en Île-de-France
Plus d'informations sur la Communauté d'Agglomération